

AR Prefecture

024-212402564-20251202-CDELIB2025_106-DE
Reçu le 05/12/2025
Publié le 05/12/2025



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-cinq, le deux décembre, le Conseil Municipal de la Commune de MARSAC-SUR-L'ISLE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence de Monsieur Yannick BIDAUD, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 23

Présents : 18

Pouvoirs : 04

Votants 22

Date de convocation du Conseil Municipal : 26 novembre 2025

Présents : Mmes et MM. BIDAUD Yannick, DUTILLEUL Jean-Marc, ALLEGRE Oumel, MAIRE Jean-Marie, LE BOUC Nathalie, SIOSSAC Antoine, VALLAEYS Philippe, DUBOIS Patrick, ARNAUD Nathalie, FAURE Marie-Laure, BERBESSOU Véronique, SOURMAY Stéphane, DALESME Delphine, VALLAEYS Victor, VINCKE Christophe, LEGLAT Isabelle, LAGARDE Thierry, MEYNIER Patrice.

Absents ayant donné pouvoir : LHOUMAUD Peggy (pouvoir à ALLEGRE Oumel), MARQUES Patrick (pouvoir à SOURMAY Stéphane), BROS Stéphane (pouvoir à MEYNIER Patrice), LANZERAY Stéphane (pouvoir à LAGARDE Thierry).

Absente sans donner pouvoir : JODON Julia

Stéphane SOURMAY a été élu secrétaire de séance (article L 2121-15 du C.G.C.T.).

2025/106. Concours réhabilitation des équipements sportifs – demande de subvention DETR et autres

Rapporteur Jean-Marie MAIRE

Monsieur le Rapporteur rappelle à l'assemblée le projet de réhabilitation des équipements sportifs, projet sur lequel un concours de maîtrise d'œuvre a été mené.

Il précise que cette opération avait fait l'objet d'une délibération n°2024/96 lors du Conseil Municipal du 10 décembre 2024 afin de solliciter diverses subventions.

Il informe que ce projet a reçu une notification de subvention de la Communauté d'agglomération le Grand Périgueux au titre de fonds de mandat pour 60 000 € et de l'AAP (Appel à Projets) Actions écologiques pour 75 000 €.

Il propose de solliciter à nouveau les subventions de l'Etat que ce soit au titre de la DETR/DSIL ou du fonds vert sur la base d'un montant de travaux prévisionnels incluant les frais de maîtrise d'œuvre.

Ainsi, Monsieur le Rapporteur propose le plan de financement suivant :

Coût estimatif des travaux tranche ferme :	1 180 050 € HT
Maitrise d'œuvre estimée pour la tranche ferme :	140 420 € HT
Soit	1 320 470 € HT

Subventions obtenues : 135 000 € soit 10,22%

Subventions sollicitées :

Etat – DETR/DSIL/Fonds Vert : 528 188 € soit 40%

Commune - participation : 657 282 € soit 49,78%

AR Prefecture

024-212402564-20251202-CDELIB2025_106-DE
Reçu le 05/12/2025
Publié le 05/12/2025

~~Le Conseil municipal après en avoir délibéré,~~
Par : 03 abstentions (T. Lagarde, S. Lanzeray, M.L. Faure)
01 voix contre (C. Vincke)
18 voix pour
Vu le Code général des Collectivité territoriales,

DECIDE DE :

- **APPROUVER le projet présenté ;**
- **APPROUVER le coût prévisionnel du projet estimé à 1 320 470 € HT ;**
- **APPROUVER le plan de financement de l'opération :**

Etat – DETR 2026 ou Fonds vert :	528 188 € soit 40%
Commune :	657 282 € soit 49,78%
Etant préciser que les subventions obtenues représentent :	135 000 € soit 10,22%
- **DEMANDER à la Préfecture dans la cadre de la D.E.T.R./D.S.I.L. 2026 ou du Fonds Vert une subvention de 528 188 € pour la réalisation de cette opération ;**
- **PRECISER que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Commune ;**
- **AUTORISER Monsieur le Maire à faire les démarches nécessaires et à signer les documents correspondants.**

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Yannick BIDAUD,
Maire



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :
Et publication ou notification du :

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants : - recours administratif gracieux auprès de mes services, - recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de BORDEAUX ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr